

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
24/06/2019

L'an deux mille dix neuf et le premier juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC

Absent excusé : M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n°7-5

Personnel

Taux "Promus-Promouvables" pour les  
Avancements de grade

Monsieur LIVOTI Antoine a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20/05/2019 fixant les taux de « promus-promouvables » pour les avancements de grade. Cette délibération incomplète doit être annulée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire au taux de 100% pour tous les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique, d'adjoint administratif et d'adjoint d'animation ainsi que pour les grades de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, d'ATSEM principal de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> classe.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VALIDE à l'unanimité des membres présents,**

- Le taux de 100%% pour tous les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique, d'adjoint administratif et d'adjoint d'animation ainsi que pour les grades de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, d'ATSEM principal de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> classe.

- **ANNULE** la délibération prise lors de la séance du 20/05/2019 portant le même objet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **04.07.2019**

Pour copie conforme

En mairie, le 02 juillet 2019

Le Maire,  
SANS

